

**ASSEMBLÉE NATIONALE**2 avril 2021

---

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 2100

présenté par  
M. Bazin  
-----**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« ou psychique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'inclusion des souffrances psychiques donne lieu à inquiétude.

Quel est le degré de discernement d'une personne qui souffre psychiquement ?

Ne convient-il pas de soigner cette souffrance psychique avant d'entrer dans le processus de l'assistance médicalisée active à mourir ?

Comment déterminer le degré de cette souffrance psychique ?

Quand on voit les dérives soulignées dans les pays pratiquant déjà l'aide à mourir en ce domaine particulier, il convient de s'en inquiéter.

C'est pourquoi cet amendement vous propose de supprimer cette référence aux souffrances psychiques.